



Paysage Libre – Freie Landschaft
Rassemblement suisse pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire
Schweizerische Vereinigung für eine vernünftige Energiepolitik und Raumplanung
www.freie-landschaft.ch

LE NOUVELLISTE
Monsieur Jean-François FOURNIER
Rédacteur en chef
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

Le 12 juillet 2012

OBJET : L'article signé Pascal Guex paru dans l'édition internet du 9 juillet et papier du 10 juillet 2012 du *Nouvelliste* sous le titre « L'éolien pour gonfler les marges... »

Monsieur le rédacteur en chef,

En notre qualité d'association nationale faîtière, regroupant 20 associations qui s'opposent à l'implantation d'éoliennes en Suisse, nous tenons à vous faire part de notre indignation lorsque nous lisons, dans les articles cités en objet, que seule une unique opposante bloque la poursuite des implantations, faisant ainsi perdre de précieux deniers aux deux communes concernées.

Il est inadmissible de stigmatiser ainsi publiquement une personne et de la désigner à la vindicte des citoyens des deux communes concernées, en lui faisant porter l'unique et entière responsabilité du blocage du dossier. De plus, cette accusation est inexacte puisque en Valais, comme dans d'autres cantons, de nombreux citoyens s'opposent à l'éolien industriel et ce n'est que la jurisprudence très restrictive du Tribunal fédéral sur l'intérêt à agir des associations qui oblige les personnes à agir individuellement, les associations étant systématiquement déclarées dépourvues d'intérêt à agir.

Nous vous rappelons qu'en Suisse, agir en justice est un droit pour chaque citoyen, garanti par la constitution et les lois. M. Guex serait-il réfractaire aux usages de notre démocratie ?

Cette opposante n'est pas seule ; elle a à ses côtés tous les citoyens qui s'opposent et notamment ceux qui ont adhéré à l'association de protection du Coude du Rhône.

Quant à la majorité écrasante qui serait favorable à la poursuite de l'implantation, elle reste à démontrer lorsque l'on sait que lors du vote du plan d'aménagement détaillé soumis à l'assemblée primaire du 16 juin 2006, la décision a été très serrée : 37 pour, 36 contre et une abstention.

Enfin, nous nous étonnons que les deux communes concernées ne voient dans l'éolien que les rentrées dans les caisses communales, sans aucune préoccupation pour les importantes nuisances générées par ce type d'usines électriques érigées en pleine nature.

S'il est vrai que des éoliennes géantes peuvent générer actuellement d'intéressants profits financiers pour des particuliers ou des communes, il faut souligner que sur le plan énergétique et au niveau suisse, la filière éolienne restera négligeable (5-7 % de l'électricité consommée auaujourd'hui dans le pays, avec environ 1000 éoliennes au moins) et qu'elle est donc facilement contournable. Et si le Bas Valais serait effectivement, d'un pur point de vue anémométrique, l'une des rares régions du pays propice à l'exploitation de l'énergie éolienne, celle-ci devrait toutefois en être exclue en raison de la densité de l'habitat. On n'échappe pas à cette réalité en Suisse : soit il n'y a pas assez de vent, soit il y a trop de gens, soit les deux à la fois ! Vous devez savoir que partout dans le monde (Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Allemagne, Danemark, France...) des milliers de personnes souffrent des éoliennes, voient leur existence gâchée et la valeur de leur maison s'effondrer. Et que les distances des éoliennes aux habitations pratiquées en Suisse sont très inférieures à ce qu'elles sont à l'étranger et à ce qu'elles devraient être pour garantir l'innocuité de ces machines quant à la santé publique.

Ainsi donc, lorsque les effets réels de machines de 150-200 m se seront déployés pendant quelques années sur les populations alentour, la personne, et toutes celles qui la soutiennent, que vous montrez du doigt aujourd'hui pourraient bien se révéler avoir été celles qui défendaient véritablement l'intérêt général de leur région (et de la Suisse), pour avoir su voir au-delà de l'intérêt financier local immédiat ainsi que l'utilité dérisoire de l'énergie éolienne au niveau national, qui est sans commune mesure avec les impacts énormes de cette filière sur l'aménagement du territoire et sur les paysages.

Nous vous donnons naturellement l'autorisation de publier ce courrier dans le Nouvelliste et vous invitons même à le faire.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées.

Paysage Libre – Freie Landschaft
François Bonnet, président

Christof Merkli, membre du bureau

